

l'impôt sur les gains en capital ainsi que des autres mesures qui relèvent les impôts dans tout le Canada.

M. le vice-président adjoint: A l'ordre. Le temps de parole du député est écoulé. Le comité est-il prêt à se prononcer?

Des voix: Non.

M. le vice-président adjoint: Le député de Dauphin a la parole.

M. Ritchie: Monsieur le président, considérant les ramifications lointaines du bill C-259, qui est un replâtrage général de notre structure fiscale, je constate que la partie traitant des revenus internationaux a reçu bien peu d'attention. La récente décision du gouvernement américain d'imposer une surtaxe de 10 p. 100 sur les importations, son but avoué avec la mise en place de DISC, ainsi que l'application de l'impôt sur les diminutions d'emploi, dans le but d'augmenter la production industrielle de ce pays, parallèlement à l'élargissement prochain de la Communauté économique européenne, ce qui entraîne la probabilité d'autres restrictions commerciales, me portent à croire que le bill proposé devrait faire l'objet d'un examen sérieux.

Tout cela peut très bien entraîner de graves bouleversements et nous en avons eu la preuve lorsque le gouvernement a adopté d'urgence le programme d'aide de 80 millions de dollars pour les exportateurs canadiens qui risqueraient de souffrir de la surtaxe. Cet ensemble de mesures peut, cela se conçoit, occasionner une désorganisation complète du commerce des exportateurs canadiens. L'avenir nous le dira, mais le Canada ne pourra probablement à peu près rien faire pour modifier dans l'immédiat la situation que présente la scène internationale.

A longue échéance, les dispositions les plus inquiétantes que pourraient prendre les États-Unis sont celles qui ont trait à l'initiative dite DISC, c'est-à-dire la Domestic International Sales Corporation. Le projet, qu'étudie actuellement le corps législatif des États-Unis, encouragerait les fabricants américains à produire chez eux des biens d'exportation plutôt que dans des filiales à l'étranger, par exemple au Canada. Si le Canada n'est pas en mesure de mettre en œuvre des mesures compensatrices, l'effet immédiat pourrait être le détournement de la production des usines du Canada vers celles des États-Unis. A la longue, l'économie canadienne pourrait en éprouver un effet encore plus dévastateur: le rapatriement aux États-Unis des nouvelles usines et de l'expansion de la fabrication aujourd'hui à l'état de projet dans les deux pays.

• (5.40 p.m.)

Le président de l'Association canadienne des exportations, M. James McAvity, hier, à Montebello, suivant le *Globe and Mail* du 19 octobre 1971, a également signalé les dangers des propositions DISC et déclaré que le gouvernement canadien s'était bien peu arrêté à la question. Il a dit que l'Association canadienne des exportateurs avait proposé que le gouvernement prépare des mesures compensatrices immédiatement et retarde certaines modifications fiscales. Il a exhorté le gouvernement fédéral à revoir ces modifications à la lumière des changements qui se produisent dans l'économie du commerce mondial, et de la position qu'y prend le Canada. Voici ses paroles: Même maintenant, il s'avère qu'Ottawa prendra des mesures lorsque le programme DISC aura été adopté, mais que, dans l'interalle, la réforme fiscale doit se poursuivre.

Étant donné l'évolution radicale de l'économie et du commerce du monde qui nous entoure, il semble incroyable que le gouvernement s'entête à faire adopter une mesure législative qui convenait aux circonstances d'il y a un an ou deux, mais qui, sans l'ombre d'un doute, n'est pas appropriée à la situation d'aujourd'hui.

Dans un discours différent qu'il a prononcé devant le Board of Trade de Toronto, M. William MacDonald, avocat de Toronto spécialisé en fiscalité, aurait formulé des critiques semblables. Dans son discours, M. MacDonald a dit qu'en ce qui concerne la création de nouveaux marchés internationaux, le Canada s'engageait dans une direction opposée à celle des États-Unis. Les nouvelles propositions fiscales assujettiraient les bénéficiaires étrangers des sociétés canadiennes aux mêmes taux d'imposition que les bénéficiaires réalisés au Canada, alors qu'en vertu du programme DISC, l'impôt américain serait ramené au niveau de celui que pratiquent les pays où les États-Unis doivent soutenir la concurrence. Il semblerait, à la suite des propositions de réforme fiscale, que toute concurrence de la part des sociétés canadiennes sera prohibitive. Il a ajouté qu'au moins deux entreprises avaient jusqu'ici transféré leur activité à l'extérieur du Canada.

Il a ensuite rejeté le blâme sur le gouvernement fédéral disant que ce dernier ne s'intéressait pas de façon spéciale au secteur privé et il a comparé ses agissements à ceux du haut commandement français durant la première guerre mondiale. Celui-ci avait mis sur pied un plan offensif avant le début des hostilités et il refusait d'en démordre même en face d'une situation profondément modifiée. Le gouvernement semble enclin à adopter une attitude semblable envers la réforme fiscale qui devra passer à tout prix.

Le projet de loi présente pour les sociétés multinationales des aspects restrictifs et il vient à un moment où le Canada pourrait peut-être profiter d'une tendance croissante vers l'isolationisme de la part des États-Unis. Il faut se rappeler que les sociétés multinationales sont parmi nous, pour le meilleur ou pour le pire.

M. MacDonald a conclu ses observations en proposant qu'il soit sursis à ces réformes fiscales complexes jusqu'à la fin de 1972 pour en permettre une meilleure évaluation ainsi qu'une préparation et une période transitoire moins saccadée. Il a rejeté, sur le plan international, l'attitude esquissée dans le projet de loi sur la réforme fiscale visant à imposer des restrictions nouvelles pour enrayer les transferts de revenus canadiens qui ne se rapportent pas à des activités commerciales à l'étranger. Il a ensuite abordé un aspect important de l'économie qu'il nous faut étudier très sérieusement, en disant:

Le fait que l'économie canadienne soit, non pas par choix mais par nécessité, une économie ouverte, signifie avant tout qu'il ne faut pas trop nous encombrer pour être ainsi en mesure de nous adapter aux fortunes diverses qui nous viennent de l'étranger et qui échappent presque totalement à notre pouvoir.

Les politiques actuelles menacent de s'appesantir sur nous et de nous immobiliser.

Le nouveau bill fiscal renferme des changements importants qui touchent les non-résidents. En premier lieu, il propose que les non-résidents soient sujets à un impôt calculé suivant les gains de capital réalisés sur la vente de certaines propriétés canadiennes. Je ne crois pas que ce point en faisait partie auparavant. En deuxième lieu, il y aurait un changement dans le traitement des comptes gagnés par les non-résidents sur les débetures, les billets, et ainsi de suite. En troisième lieu, après 1975, le taux normal des retenues fiscales canadiennes sur les investissements et le revenu passif des non-résidents serait porté à 25 p. 100 si ces personnes vivent dans un pays avec